



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Introduction et résumé	1
Emploi et consolidation budgétaire	4
Emploi	4
Consolidation budgétaire	5
Sources de croissance : inégalités, mesure des progrès, innovation et croissance verte	7
Inégalités et mesure des progrès	7
Innovation, compétences et développement de la main-d'œuvre	8
Croissance verte	9
Comportement responsable des entreprises	11
Coopération mondiale et élargissement de l'OCDE	11
Développement	11
Élargissement	13
Conclusion	13

VERS LA REPRISE : INNOVATION, EMPLOI ET CROISSANCE SAINNE

DÉCLARATION DU TUAC AU CONSEIL DE L'OCDE AU
NIVEAU DES MINISTRES ET AU FORUM DE L'OCDE 2010
PARIS, 26-28 MAI 2010

Introduction et résumé

1 Les ministres de l'OCDE se réunissent à un moment crucial pour l'économie mondiale. La reprise reste fragile et incertaine dans la plupart des pays de l'OCDE. Lors de la réunion qui s'est tenue à Washington, en avril 2010, les ministres de l'Emploi et du Travail du G-20 ont conclu que l'action des gouvernements a permis de sauver ou de créer 21 millions d'emplois dans le monde en 2009-2010. Pourtant, le nombre de chômeurs a augmenté de 34 millions au niveau mondial depuis le début de la crise et des millions de travailleurs en situation précaire ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du chômage. L'ONU estime qu'il sera nécessaire de créer plus de 300 millions d'emplois pour retrouver le niveau de chômage d'avant la crise¹. Le déficit d'emplois de l'OCDE était évalué à 20 millions à la fin 2009², il est certainement supérieur aujourd'hui.

2 Avec les pressions exercées pour réduire les programmes de relance et combler les déficits publics, il est à craindre que des « stratégies de sortie » prématurées fassent rebasculer l'économie mondiale dans la récession, entraînant des conséquences catastrophiques comme l'aggravation du chômage de masse, que certains qualifient aujourd'hui de « nouveau niveau normal ». Nous ne devons pas laisser une telle chose se produire. Nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle décennie de stagnation et de sacrifier une génération entière en laissant les jeunes à la porte du marché du travail. Le problème des déficits publics croissants doit être traité par l'augmentation de la demande, moteur de croissance menant à la relance de la production et à la création d'emplois, et non par des mesures qui pourraient compromettre la reprise. Les gouvernements de l'OCDE, avec le G-20 et les institutions internationales, doivent engager la même volonté politique que lors

EN PARTENARIAT AVEC



¹ Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Rapport du Secrétaire général, ONU, 12 février 2010.

² Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2010 – Chapitre 1 (à paraître).

du sauvetage du système bancaire mondial pour venir à bout de la crise de l'emploi mondiale.

3 Les économistes, y compris ceux des gouvernements et de l'OCDE, n'ont été capables de prédire ni la survenue ni l'envergure de cette crise. Ils doivent maintenant apprendre de leurs erreurs. Les ministres et l'OCDE doivent réexaminer les politiques mises en œuvre au cours des deux dernières décennies qui ont mené à la crise – la déréglementation financière, l'augmentation des inégalités de revenus et les déséquilibres mondiaux – en accord avec la déclaration du TUAC au Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 2009, qui enjoignait l'OCDE de :

« ... revoir sa propre analyse et ses actions, pour veiller à ce que les politiques ayant conduit à la crise ne se reproduisent pas. Un nouveau modèle de croissance plus juste, plus soutenable sur le plan environnemental et plus équilibré entre les régions doit prévaloir ; un changement de paradigme économique s'impose à l'Organisation. »

4 Cette remise en question et cette réorientation politique doivent aller bien au-delà de la réponse stratégique de l'OCDE à la crise. Les travaux menés sur la croissance verte peuvent représenter un pas dans la bonne direction, à condition qu'ils abordent également la dimension sociale du développement durable. L'OCDE doit examiner l'impact de toutes ses recommandations sur la répartition des revenus et se concentrer sur le renforcement des institutions du marché du travail, notamment encourager les négociations collectives, qui aident à établir une répartition plus juste des revenus, comme le reconnaissent les ministres du Travail du G-20³. Le TUAC est prêt à accompagner l'OCDE dans l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences pour permettre aux travailleurs d'acquérir les compétences qui leur seront nécessaires dans l'économie mondiale de demain.

5 Au-delà des pays de l'OCDE, la crise anéantit les espoirs de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ou les objectifs de développement fixés au niveau national, particulièrement pour les pays à bas revenus. Il est dorénavant évident qu'en l'absence d'une action radicale, la plupart des pays ne seront pas en mesure de réaliser plusieurs OMD⁴. La prochaine réunion plénière de haut niveau sur les OMD de l'ONU, qui se tiendra en septembre 2010, portera sur l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire. Jusqu'à présent, les derniers chiffres publiés par l'OCDE révèlent que les gouvernements de l'OCDE n'ont toujours pas honoré leurs engagements pris par le passé en matière d'aide au développement.

6 Concernant l'élargissement de l'OCDE, le TUAC soutient l'accession de pays non membres et l'engagement renforcé envers eux, dès lors que cela permet d'accroître la légitimité, l'efficacité et la crédibilité de l'OCDE. Cela repose sur le respect, par tous les pays membres de l'OCDE – actuels et futurs – « (d)es valeurs fondamentales qui sont communes aux pays de l'OCDE : une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme, et une économie de marché compétitive » telles que définies dans la Déclaration ministérielle de 1990. Cela inclut le respect de normes de travail fondamentales comme cela a été rappelé lors de la dernière rencontre des ministres du Travail du G-20⁵. Ces valeurs ne doivent pas être remises en cause.

3 « Des mesures comme les politiques de salaire minimum et l'amélioration des institutions pour encourager le dialogue social et les négociations collectives peuvent avoir besoin d'être renforcées ». Recommandations des ministres du Travail et de l'Emploi du G-20 aux dirigeants du G-20, 21 avril 2010.

4 Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Rapport du Secrétaire général, ONU, 12 février 2010.

5 « Il est crucial que l'on déploie des efforts pour s'assurer que nous respectons les obligations qui nous lient en tant que membre de l'OIT et que nous mettions en place des politiques en accord avec les principes fondamentaux

7 Sur le thème du comportement responsable des entreprises, le TUAC a déjà émis des propositions pour travailler à l'élaboration d'une norme mondiale sur la probité, l'intégrité et la transparence des activités économiques et financières. Le TUAC considère que cette norme doit permettre d'améliorer l'homogénéité des différents instruments de l'OCDE et d'accroître le niveau d'engagement politique, élevant ainsi le niveau d'exigence général. Cette norme doit également constituer un socle pour l'élaboration d'une Charte mondiale du G-20 pour une activité économique durable.

8 Le TUAC appelle les ministres à apporter tout leur soutien à la prochaine révision des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le renforcement de la pertinence des principes directeurs repose sur la généralisation de leur application et sur l'amélioration des performances des Points de contact nationaux (PCN).

9 Ainsi, le TUAC appelle les ministres à :

- *Emplois et croissance* : adopter un programme offensif pour garantir une croissance plus solide générant plus d'emplois. Les gouvernements doivent prendre des mesures supplémentaires pour soutenir la demande et l'emploi au niveau mondial dans les mois à venir (§ 10-11) ;
- *Poursuivre les mesures de relance et se concentrer sur la création d'emplois* : s'assurer qu'il n'y a pas de sortie des plans de relance budgétaire ou monétaire tant que des niveaux de croissance corrects n'ont pas été atteints, que le risque d'un nouvel effondrement n'a pas été écarté et que la reprise de l'emploi n'est pas auto-entretenue, et s'assurer que la taille, la durée, la coordination et le ciblage des mesures de relance maximisent les créations d'emplois (§ 12) ;
- *Utiliser la fiscalité progressive pour résorber les déficits publics financiers et accélérer les travaux sur l'évasion fiscale* : entreprendre des réformes sur la fiscalité progressive pour renforcer la cohésion sociale et accélérer les travaux de l'OCDE sur les paradis fiscaux (§ 14, 16) ;
- *Instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF)* : les gouvernements devraient instaurer une taxe sur les transactions financières pour participer au financement de la crise (§ 15) ;
- *Aider à la mise en place d'un modèle de marché du travail durable* : prendre des mesures, notamment renforcer les négociations collectives, qui placent la lutte contre les inégalités sur le marché de l'emploi et en termes de revenus au centre du cadre politique d'après crise (§ 18-19) ;
- *Lutter contre les inégalités liées au genre* : convenir d'un programme ambitieux pour réduire les inégalités liées au genre en matière d'emploi et de salaire (§ 20) ;
- *Élargir les critères de mesure du progrès* : créer de nouveaux indicateurs de mesure de la performance économique et du progrès social qui prennent en compte les inégalités et s'en servir comme base pour les recommandations de l'OCDE en matière de politique économique et sociale (§ 21) ;
- *Développer, redévelopper les compétences de la main d'œuvre dans les pays de l'OCDE* : travailler avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et le G-20 à l'élaboration d'une stratégie de développement des compétences et des emplois de qualité, notamment les emplois verts, en collaborant avec les partenaires sociaux. (§ 23-26) ;
- *S'assurer que la stratégie pour une croissance verte cautionne une « transition juste »* : réaliser des investissements à forte intensité de main-

“ L'OCDE doit examiner l'impact

de toutes ses recommandations sur la répartition des revenus et se concentrer sur le renforcement des institutions du marché du travail, notamment encourager les négociations collectives, qui aident à établir une répartition plus juste des revenus, comme le reconnaissent les ministres du Travail du G-20. »

de l'OIT et le droit du travail ». Recommandations des ministres du Travail et de l'Emploi du G-20 aux dirigeants du G-20, 21 avril 2010.

d'œuvre et à grande échelle pour construire des infrastructures vertes, promouvoir l'innovation sociale, mettre en place des programmes de formation, assurer une protection sociale et encourager le dialogue social (§ 27-33) ;

- *Renforcer la gouvernance de l'entreprise responsable* : développer la norme sur la probité, l'intégrité et la transparence des activités économiques et financières afin de parvenir à une meilleure visibilité des instruments de l'OCDE et d'améliorer leur cohérence et niveau d'exigence (§ 35, 37) ;
- *Renforcer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* : s'assurer que la prochaine révision des principes directeurs élargit leur applicabilité et entraîne une amélioration des performances des Points de contact nationaux (PCN), en particulier en instaurant des processus d'examen par les pairs et des procédures de suivi obligatoires (§ 36-37) ;
- *Respecter les engagements pris en matière d'aide au développement et soutenir les OMD* : convenir d'un plan d'action pour réaliser les OMD, investir dans les services publics, placer le travail décent au cœur de l'aide au développement, soutenir des stratégies pour créer des emplois de qualité, en particulier pour les femmes, et fournir une protection sociale (§ 38-40) ;
- *Sauvegarder les valeurs fondamentales et respecter le droit du travail* : s'assurer que l'élargissement de l'OCDE permet d'accroître son efficacité en vérifiant que ses membres partagent le même état d'esprit concernant le respect des « valeurs fondamentales que sont la démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et une économie de marché compétitive » (§ 41).

Emploi et consolidation budgétaire

Emploi

10 Bien que les chiffres les plus récents publiés par l'OCDE indiquent que le taux de chômage se stabilise, l'optimisme n'est pas de mise pour autant. Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les marchés du travail ont subi une telle hémorragie que même si la reprise devait se poursuivre à un taux de croissance similaire à celui des reprises antérieures, le chômage ne retrouverait son niveau d'avant la crise qu'en 2017 ou 2018. Les Perspectives de l'emploi de l'OCDE établissent le déficit d'emplois des pays de l'OCDE à 20 millions. Au-delà de ce cadre, au niveau mondial, il est nécessaire de créer environ 300 millions d'emplois, les conséquences de la crise étant aggravées par l'explosion de la main-d'œuvre dans les pays en développement et les économies émergentes.

11 Les ministres de l'OCDE doivent envoyer le message fort qu'il ne peut y avoir de relance durable de l'économie tant qu'elle ne s'accompagne pas d'une reprise des emplois. Le mouvement syndical mondial a milité pour l'OIT, étant donné sa structure tripartite, pour obtenir un mandat au sein du G-20 afin de diriger les travaux sur l'emploi et la protection sociale. L'OCDE, en étroite association avec l'OIT, est le cadre idéal pour garantir une réponse de l'ensemble des gouvernements à cette crise de l'emploi. Cette réponse devra être formalisée par l'actualisation du Mémorandum d'accord existant entre les deux organisations. Les ministres doivent s'appuyer sur les recommandations des ministres de l'Emploi et du Travail du G-20 aux dirigeants du G-20 et s'assurer que :

- Des mesures supplémentaires sont prises pour renforcer la croissance des emplois ;

“ Les ministres de l’OCDE doivent envoyer le message fort qu’il ne peut y avoir de relance durable de l’économie tant qu’elle ne s’accompagne pas d’une reprise des emplois ».

- Une part plus grande des dépenses en faveur de la reprise est affectée à la création d’emplois et que les mesures sont ciblées pour maximiser l’impact sur l’emploi ;
- Les gouvernements investissent dans la réalisation de travaux publics, créant ainsi rapidement de nouveaux emplois et renforçant la demande et la croissance ;
- Les gouvernements garantissent un emploi ou une formation aux jeunes sans emploi depuis un certain temps, afin d’éviter les conséquences hautement dommageables et marginalisantes du chômage ;
- Les gouvernements réalisent des investissements à forte intensité de main-d’œuvre et à grande échelle dans des infrastructures « vertes », par exemple dans l’efficacité énergétique, les constructions, les énergies renouvelables et le transport public, afin de créer des emplois « verts », tout en veillant à ce que ce soit également des emplois décents ;
- Les gouvernements assurent leur soutien aux programmes pour l’emploi subventionnés et aux projets à court terme de maintien des travailleurs dans leur emploi afin de faciliter la reprise ;
- Des ressources sont mobilisées au niveau national pour soutenir le Pacte mondial pour l’emploi de l’OIT grâce à des « plans de mise en œuvre du pacte » impliquant les syndicats et les organisations patronales.

Consolidation budgétaire

12 À court terme, les gouvernements doivent refuser toute stratégie de sortie budgétaire prématurée qui mettrait en péril la reprise. Le président du Comité de politique économique de l’OCDE a affirmé, concernant la première puis- sance économique du monde, les États-Unis, que « *la faiblesse de la demande globale est capitale. Le taux de chômage élevé que connaissent actuellement les États-Unis est la conséquence d’une forte pénurie de la demande globale...* »⁶ Cela est valable pour la plupart des pays de l’OCDE. D’après l’Institut inter- national d’études sociales⁷, supprimer le soutien du gouvernement à l’em- ploi aurait pour effet, non seulement de prolonger la crise de l’emploi, mais également de compromettre la réalisation des objectifs budgétaires à moyen terme et accentuerait le déficit budgétaire d’ici à 2015 par rapport à une stra- tégie centrée sur l’emploi. Il ne doit donc pas y avoir de retrait des mesures de relance tant que le chômage n’a pas atteint un niveau indiquant une crois- sance auto-entretenu.

13 À moyen terme, il est essentiel que les gouvernements prennent en compte le niveau des recettes, et pas uniquement celui des dépenses, lorsqu’ils conçoi- vent les mesures destinées à réduire le déficit budgétaire et l’endettement, qui devraient atteindre des niveaux sans précédent depuis l’après-guerre. Les propositions de l’OCDE⁸ pour ramener le déficit budgétaire de 7,6 % du PIB en 2011 sous la barre des 2 % en 2017 s’articulent autour de la réduction des dépenses publiques, de la réduction des pensions de retraite, de l’augmenta- tion de la fiscalité de la consommation et du foncier et de la baisse de l’impôt sur le revenu, sur le patrimoine et sur les sociétés. Des mesures similaires ont été présentées dans le rapport « Objectif croissance » publié par l’OCDE⁹. Ces coupes dans les dépenses publiques et dans les retraites des fonction-

6 Back to a Better Normal: Unemployment and Growth in the Wake of the Great Recession [Retour à un meilleur normal : chômage et croissance au lendemain de la grande récession], Christina Rohmer, Princeton, NJ, 17 avril 2010.

7 Promouvoir la reprise de l’emploi sans renoncer aux objectifs budgétaires. Raymond Torres, IIES, avril 2010.

8 Preparing Fiscal Consolidation [Préparer la consolidation budgétaire], Département des Affaires économiques, OCDE, mars 2010 <<<http://www.oecd.org/dataoecd/16/1/44829122.pdf>>>.

9 <<[PAGE 5 TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE AUPRÈS DE L’ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES](http://www.oecd.org/olis/2010doc.nsf/linkto/eco-wkp%282010%2914>>.</p></div><div data-bbox=)

naires auront pour conséquence de creuser les inégalités et de fragiliser la cohésion sociale, répétant ainsi les erreurs politiques qui ont mené à la crise. Le mouvement syndical s'opposera fermement à ces mesures.

14 Le TUAC exhorte les ministres à éviter ce scénario. Les gouvernements doivent mener une politique budgétaire « non-conventionnelle », en ciblant l'épargne et les hauts revenus. Les impôts doivent peser sur les revenus et les agents économiques ayant une forte propension à épargner et une faible propension à consommer. Si en plus, les recettes budgétaires sont utilisées pour augmenter l'investissement public et créer des emplois, l'effet net sera le soutien de l'emploi et de la demande à court terme et la réduction du déficit à moyen terme.

15 Les gouvernements doivent également privilégier le développement de nouvelles sources de financement et appuyer la création d'une taxe sur les transactions financières (TTF)¹⁰ comme moyen équitable et concret de payer les conséquences de la crise. Le TUAC regrette fortement que la TTF ait été écartée par l'OCDE et par certains gouvernements sans examen sérieux. Le FMI a récemment proposé la mise en place d'un système à deux niveaux se composant d'une contribution de stabilité financière (CSF) calculée à partir du bilan comptable et d'une taxe sur les activités financières (TAF). Cette dernière présente des avantages dans la mesure où elle compenserait l'exonération de TVA dont bénéficie actuellement le secteur financier et permettrait de réduire la taille de ce secteur. Toutefois, à la différence de la TTF, elle ne réglerait pas le problème de la spéculation financière à court terme. Le mouvement syndical, accompagné d'autres groupes et organisations, milite pour l'instauration d'une TTF.

16 Les travaux de l'OCDE pour lutter contre l'évasion fiscale doivent également avancer. La décision récente du Forum mondial de l'OCDE de lancer des examens par pays¹¹ sur la transparence fiscale et l'échange de renseignements à des fins fiscales représente un progrès important vers la suppression des paradis fiscaux, mais ne va pas assez loin. Les gouvernements devraient s'assurer que le Forum mondial travaille au développement d'un système d'échange de renseignements multilatéral automatique ainsi qu'au soutien du renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement.

17 Le TUAC appelle les ministres à :

- Éviter de mettre un terme aux mesures de relance tant qu'il n'y aura pas de reprise durable de la demande et de l'emploi ;
- S'assurer que les politiques de consolidation budgétaire ne compromettent pas la capacité du secteur public à fournir les services nécessaires à une économie plus juste et plus durable. Les gouvernements de l'OCDE doivent investir dans les services publics et la protection sociale ;
- Engager des réformes pour la mise en place d'une fiscalité progressive qui contribuerait à renforcer la cohésion sociale et ferait avancer les travaux de l'OCDE sur la lutte contre l'évasion fiscale ;
- Prendre des mesures pour instaurer une taxe sur les transactions financières (TTF).

10 The Parameters of a Financial Transaction Tax and the OECD Global Public Good Resource Gap [Paramètres pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières et le déficit des ressources en biens publics mondiaux de l'OCDE], 2010-2020, TUAC, février 2010.

11 <<http://www.oecd.org/document/4/0,3343,en_21571361_43854757_44855876_1_1_1_1,00.html>>.

Sources de croissance : inégalités, mesure des progrès, innovation et croissance verte

Inégalités et mesure des progrès

18 Avant la crise, les inégalités de revenus avaient augmenté, à la fois à l'intérieur des pays et entre eux. Les salaires augmentaient moins rapidement que les taux de croissance de la productivité dans les deux tiers des pays les plus riches de l'OCDE¹², et la part des salaires dans les revenus nationaux avait chuté dans tous les pays pour lesquels on dispose de données. Dans les pays en développement, avant même la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 et la crise financière actuelle, la Banque mondiale avait constaté que dans 46 des 59 pays étudiés, les inégalités s'étaient creusées au cours de la décennie précédente. La crise économique accentue encore ces inégalités.

19 La déréglementation du marché du travail a largement contribué à la montée des inégalités et du travail précaire. La reconnaissance par les ministres du Travail du G-20 de la nécessité d'instaurer un salaire minimum et d'encourager les processus de négociation collective est bienvenue. La lutte contre les inégalités doit faire partie d'un nouveau paradigme « Objectif croissance » de l'OCDE, qui pose les fondations politiques d'un modèle de développement économique rationnel, équitable et écologique.

20 Les inégalités liées au genre sont également tenaces dans les pays de l'OCDE, comme dans le monde entier. L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, calculé dans vingt pays, a été récemment évalué au-delà de 22 %¹³. S'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités liées au genre requiert un engagement politique fort, ainsi que des politiques publiques efficaces et l'engagement des partenaires sociaux. L'OCDE devrait adopter un programme de travail ambitieux pour lutter contre les inégalités liées au genre sur le lieu de travail et en dehors. Le TUAC est prêt à collaborer avec l'OCDE sur cette question fondamentale.

21 L'OCDE, en collaboration avec la Commission « Stiglitz-Sen-Fitoussi » sur la mesure des performances économiques et du progrès social, cherche à adopter un ensemble d'indicateurs de mesure du développement économique plus généraux que le PIB par habitant. Le TUAC accueille chaleureusement cette initiative et rejoint le Secrétaire général de l'OCDE quand il affirme que :

« L'écart entre les indicateurs macro-économiques et la perception des individus n'incombe pas à la faible qualité des statistiques officielles, mais à leur utilisation inadéquate. Cela peut conduire à des analyses inexactes ou à un mauvais ciblage des mesures politiques. Nous devons aller au-delà du système de mesure actuel – fondé sur la mesure de la production – à un système qui se concentre réellement sur le bien-être des sociétés et le progrès »¹⁴.

Le TUAC est également d'accord avec le vice-président de la Commission sur le fait que :

« L'activité économique est moins une fin en soi qu'un moyen, la fin étant d'élever le niveau de vie. Si les indicateurs dont nous disposons laissent à entendre que des actions destinées à élever les niveaux de vie au sens large ont un effet négatif sur l'économie, c'est peut-être que nos outils de mesure posent problème. »¹⁵

12 Croissance et inégalités, OCDE, octobre 2008.

13 CSI, (in)égalités entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi : un aperçu des tendances et évolutions mondiales, 2009. L'écart de rémunération est calculé sur la base de données fournies pour 20 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, Paraguay, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni, Suède.

14 Discours au Forum mondial de l'OCDE, Busan, octobre 2009.

15 Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi : Mesure des performances économiques et du progrès social réexaminée,

“ Les gouvernements doivent également privilégier le développement de nouvelles sources de financement et appuyer la création d'une taxe sur les transactions financières comme moyen équitable et concret de payer les conséquences de la crise ”

22 Le TUAC appelle les ministres à :

- S'assurer que la lutte contre les inégalités est un élément central de la refonte du paradigme « Objectif croissance », qui pose les fondations politiques d'un nouveau modèle de développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ;
- S'attaquer aux causes sous-jacentes des inégalités liées au genre, en collaboration avec les partenaires sociaux. Le TUAC est prêt à travailler avec l'OCDE sur ce thème essentiel ;
- Développer de nouveaux indicateurs de mesure de la performance économique et du progrès social qui prennent en compte les inégalités et s'en servir comme point de départ pour formuler des recommandations de politique économique et sociale, plus particulièrement dans le rapport « Objectif croissance » et dans les Études économiques de l'OCDE sur les pays.

Innovation, compétences et développement de la main-d'œuvre

23 Le TUAC a pris note des résultats de la stratégie pour l'innovation de l'OCDE¹⁶. Nous convenons que l'innovation est essentielle pour que nos économies puissent vaincre la crise économique, relever les défis mondiaux et devenir plus fortes, plus propres et plus équitables. Les gouvernements ont un rôle primordial à jouer dans l'élaboration de cadres et de règlements qui promeuvent l'innovation à la fois du côté de l'offre et de la demande afin que les solutions technologiques soient mises au service de la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. À ce jour, les travaux de l'OCDE ont permis d'identifier des politiques et des initiatives couronnées de succès, en particulier au niveau local, ce qui illustre le rôle clé joué par les parties prenantes, notamment les syndicats.

24 Le rapport ministériel sur la stratégie pour l'innovation reconnaît que les travailleurs qualifiés sont un élément central de l'innovation, car ils sont les moteurs et les utilisateurs de la connaissance, des technologies, des biens et des services. Il reconnaît l'importance des structures organisationnelles et des politiques de l'emploi dans la détermination des résultats de l'innovation, reconnaît le rôle des employés et la nécessité que les parties prenantes soient impliquées dans la conception des politiques de l'innovation. Le TUAC accueille favorablement l'engagement de « *donner aux gens les moyens d'innover* », mais regrette que la stratégie pour l'innovation n'aille pas jusqu'à recommander des thèmes pour une action gouvernementale courageuse et complète.

25 Le TUAC soutient donc l'élaboration d'une stratégie globale de développement des compétences dans le cadre des travaux de suivi sur l'innovation de l'OCDE, et de ses travaux plus généraux sur l'éducation. Cependant, il y a un gouffre entre le discours et la réalité concernant le besoin d'investir dans le développement des compétences, de la part du gouvernement comme du secteur industriel. Avant même la survenue de la crise actuelle, plusieurs pays de l'OCDE avaient connu une baisse significative des formations dispensées par les entreprises entre 1999 et 2005¹⁷. Les syndicats regrettent également qu'à ce jour, les démarches politiques de développement des compétences se soient exclusivement concentrées sur l'augmentation du nombre de personnes formées et aient négligé les politiques visant à augmenter la demande et l'uti-

réflexions et vue d'ensemble des questions abordées, septembre 2009.

16 Principaux résultats de la Stratégie pour l'innovation de l'OCDE, OCDE, 2010.

17 CEDEFOP (2010), Employer-provided vocational training in Europe. Evaluation and interpretation of the third continuing vocational training survey, [La formation professionnelle dispensée par les employeurs en Europe – Évaluation et interprétation de la troisième enquête sur la formation professionnelle continue] Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

lisation des compétences en entreprise. L'OCDE doit, en collaboration avec les partenaires sociaux, s'attaquer à ces questions.

26 Les gouvernements de l'OCDE ont une responsabilité particulière pour renverser la tendance au déclin des investissements de formation à cette période de la crise où le coût d'opportunité pour investir dans la formation est faible. Le TUAC appelle les gouvernements à :

- S'assurer que l'OCDE et l'OIT travaillent en commun au suivi de la stratégie du G-20 pour le développement des compétences afin de créer des emplois qui associent les mesures du marché de l'emploi à l'apprentissage permanent, qui répondent au problème de la polarisation des marchés de l'emploi, qui développent les emplois « verts » de qualité et qui assurent une participation active des partenaires sociaux ;
- Faciliter la transition école-travail en s'assurant que les jeunes travailleurs ont la possibilité d'accepter un emploi sur la base d'une relation de travail stable ;
- S'assurer que les entreprises offrent suffisamment de postes en apprentissage et de places en formation. La mise en place de contributions à la formation professionnelle à la charge des employeurs devrait être considérée comme un moyen d'augmenter l'investissement dans le développement des compétences du personnel ;
- Mettre en place des incitations à destination des jeunes gens pour qu'ils poursuivent leurs études et garantir la disponibilité des ressources pour renforcer les capacités des institutions de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique pour leur permettre de former plus d'étudiants ;
- Prendre des mesures pour réduire le nombre de déscolarisations prématurées et d'abandons, par l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement en se concentrant particulièrement sur les besoins des jeunes issus de l'immigration ou de milieux défavorisés.

Croissance verte

27 S'attaquer aux défis mondiaux actuels impose une refonte du modèle de production économique de manière à protéger le patrimoine des ressources naturelles, tout en assurant aux salariés et à leur communauté des conditions de travail et de vie décentes. Bien que le rapport intérimaire sur la stratégie pour une croissance verte reconnaisse le rôle que doivent jouer le marché de l'emploi et les politiques de formation pour faciliter la transition vers une croissance verte et diminuer le coût social, il sera nécessaire d'incorporer des politiques supplémentaires pour que la stratégie soit en mesure de générer une « transition juste » vers une économie peu gourmande en carbone, respectueuse du climat et durable.

28 Le rapport intérimaire reconnaît la nécessité d'effectuer des investissements à forte intensité de main-d'œuvre et à grande échelle dans des infrastructures vertes. Toutefois, il ignore le fait que les investissements à long terme dans des domaines, tels que l'efficacité énergétique des constructions et les infrastructures de transport public, ne viendront pas du marché. Il sous-estime également le potentiel de création d'emploi de ces secteurs et la nécessité de créer des emplois décents.

29 Le rapport intérimaire souligne le besoin d'aller plus loin dans l'intériorisation du coût environnemental. La stratégie pour une croissance verte doit également déployer des efforts pour instaurer un prix unique mondial du carbone afin de diminuer le coût des objectifs de la politique climatique, de

« Adopter une stratégie de « transition juste » pour accompagner les secteurs traditionnels dans le « verdissement » de leur activité en adoptant des politiques de marché de l'emploi actives, des plans de protection sociale - notamment l'assurance sociale, les plans de sauvegarde de l'emploi dans le secteur public, les programmes de travaux publics générateurs d'emploi à destination des sans-emploi et des travailleurs pauvres, le maintien du salaire, et les services de placement professionnel - et un dialogue social »

réduire les risques de perte de compétitivité, d'éviter les transferts d'émissions de carbone et d'orienter l'innovation et les investissements vers des technologies propres.

30 Promouvoir l'innovation est capital pour transformer les secteurs traditionnels. Le TUAC insiste sur le fait que l'innovation n'a pas forcément à voir avec la science et le développement technologique. Comme cela est admis dans la stratégie pour l'innovation, l'innovation sociale et de nouvelles formes d'organisation du lieu de travail et de la production sont essentielles. Cela devrait constituer le cœur de la stratégie pour une croissance verte.

31 Le TUAC accueille favorablement l'accord de l'OCDE d'inclure les impacts des politiques environnementales sur le marché de l'emploi dans ses scénarios de modélisation. Toutefois, il est nécessaire d'aller plus loin et de saisir les aspects qualitatifs des emplois créés, transformés et détruits, ainsi que d'identifier différents niveaux de compétence. Le TUAC salue également la focalisation sur les compétences – le développement et l'utilisation de nouvelles technologies requièrent que les travailleurs soient formés à des processus et à des technologies propres. Toutefois, le rapport n'aborde pas le thème de la protection sociale, qui est un élément essentiel pour garantir une transition juste.

32 L'OCDE devrait se concentrer davantage sur le rôle du dialogue social dans l'identification et la prévision des conséquences sociales et en matière d'emploi et dans la mobilisation du soutien du public pour les mesures en faveur du climat. Parvenir à une croissance verte dépend de la mobilisation des salariés et des communautés. Cela ne se produira que si des stratégies d'engagement sont mises en place dès le début de la stratégie pour une croissance verte.

33 Globalement, le TUAC croit que la stratégie pour une croissance verte a le potentiel de générer un changement positif pour les travailleurs et les communautés. Cependant, cela ne sera pas automatique. Pour transformer la croissance verte en moteur du progrès social, en emplois verts décents et en protection de l'environnement, les gouvernements de l'OCDE doivent :

- Engager des investissements à forte intensité de main-d'œuvre et à grande échelle dans des infrastructures vertes, par exemple l'efficacité énergétique, la construction, les énergies renouvelables et le transport public, en veillant à ce que les emplois créés comblient les besoins des travailleurs de ces secteurs, grâce à des conditions de travail décentes ;
- Promouvoir l'innovation, notamment l'innovation sociale et de nouvelles formes d'organisation du lieu de travail et de la production ;
- Développer la formation et des programmes de développement des compétences pour que les travailleurs puissent prétendre à des « emplois verts » de qualité. Ceux-ci doivent cibler en particulier les communautés vulnérables, comme celles qui sont touchées par la crise économique actuelle ;
- Adopter une stratégie de « transition juste » pour accompagner les secteurs traditionnels dans le « verdissement » de leur activité en adoptant des politiques de marché de l'emploi actives, des plans de protection sociale – notamment l'assurance sociale, les plans de sauvegarde de l'emploi dans le secteur public, les programmes de travaux publics générateurs d'emploi à destination des sans-emploi et des travailleurs pauvres, le maintien du salaire, et les services de placement professionnel – et un dialogue social.

Comportement responsable des entreprises

34 La crise a mis en lumière les ravages provoqués quand les marchés sont insuffisamment réglementés et qu'ils sont sous-tendus par des principes d'avidité et d'opacité. Elle a également souligné le besoin de renforcer la gouvernance.

35 Le TUAC salue le développement d'une norme sur la probité, l'intégrité et la transparence des activités économiques et financières comme vecteur d'amélioration de l'homogénéité des instruments de l'OCDE et d'élévation du niveau d'exigence. La norme devrait également constituer un socle pour la Charte mondiale du G-20 pour une activité économique durable.

36 Le TUAC considère que la prochaine édition actualisée des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est une opportunité d'accroître la crédibilité et la réputation à la fois des principes directeurs et de l'OCDE, ainsi que d'envoyer un message fort sur la priorité accordée par les gouvernements à garantir un comportement responsable des entreprises à travers le monde.

37 Le TUAC appelle les gouvernements à :

- Développer la norme sur la probité, l'intégrité et la transparence des activités économiques et financières afin d'accroître la visibilité des instruments de l'OCDE et d'intensifier la cohérence politique, en veillant à ce qu'il y ait une élévation globale du niveau d'exigence ;
- S'assurer que l'actualisation des Principes directeurs de l'OCDE constitue une amélioration en tous points – il ne doit y avoir aucun affaiblissement des dispositions ou des procédures actuelles ni de limitation de l'applicabilité des principes directeurs de quelque forme que ce soit. En particulier :
- Intégrer dans le texte des Principes directeurs et dans les lignes directrices de procédure des principes et concepts pertinents issus des travaux du Rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme dans l'entreprise ;
- Instaurer un processus d'examen par les pairs rigoureux, participatif et obligatoire, en accord avec les bonnes pratiques de l'OCDE, dans le but d'améliorer les performances des Points de contact nationaux (PCN) dans tous les domaines ;
- Élargir l'applicabilité des Principes directeurs afin de saisir la réalité de toute la gamme des relations d'affaire horizontales qui caractérisent l'économie mondiale.

Coopération mondiale et élargissement de l'OCDE

Développement

38 En dehors des pays membres de l'OCDE, la crise anéantit les espoirs de réaliser les objectifs du Millénaire de développement (OMD) ou les objectifs de développement fixés au niveau national, particulièrement pour les pays à bas revenus. Le rapport le plus récent sur les progrès vers la réalisation des OMD révèle des progrès inégaux pour plusieurs OMD « *qui ont peu de chance d'être réalisés dans de nombreux pays* »¹⁸. L'OIT estime que 100 millions de femmes et d'hommes sont tombés dans l'absolue pauvreté l'année dernière. Les plus vulnérables sont les plus touchés : travailleurs immigrés, pauvres des

18 Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Rapport du Secrétaire général, ONU, 12 février 2010 ; p. 5.

“ Le TUAC considère que la prochaine édition actualisée des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est une opportunité d'accroître la crédibilité et la réputation à la fois des principes directeurs et de l'OCDE, ainsi que d'envoyer un message fort sur la priorité accordée par les gouvernements à garantir un comportement responsable des entreprises à travers le monde »

villes et des campagnes, agriculteurs privés de terre, foyers monoparentaux féminins et travailleuses.

³⁹ Les gouvernements se réuniront en septembre 2010 pour la réunion plénière de haut niveau de l'ONU sur les OMD afin de convenir de plans d'action futurs visant à « accélérer le progrès » vers la réalisation des OMD d'ici à 2015. Pour l'instant, les derniers chiffres sur l'aide au développement¹⁹ révèlent que des gouvernements n'ont toujours pas honoré les engagements pris avec des membres du G-8 en matière d'aide au développement, comme l'Italie ou l'Allemagne, ce qui réduit les chiffres de l'aide publique au développement nette (respectivement 31,1 % et 12 %) :

- En 2009, l'aide publique au développement (APD) a augmenté de 0,7 % pour atteindre 119,6 milliards de dollars US, ce qui représente 0,31 % du revenu national brut (RNB) cumulé. En 2009, les apports nets d'APD bilatérale vers l'Afrique se sont montés à 28 milliards de dollars US, ce qui représente une augmentation en termes réels de 3 % par rapport à 2008 ;
- Pour 2010, l'APD est « évaluée à 108 milliards de dollars US, selon le cours du dollar en 2004, soit une augmentation de 28 milliards de dollars US par rapport à 2004, avec un ratio APD/RNB passant... de 0,26 % à approximativement 0,32 % ». Cela représente un manque à gagner, par rapport aux engagements pris en 2005, de 18 milliards de dollars US (en dollars de 2004). En dollars de 2009, l'APD est estimée à 126 milliards de dollars US, soit une augmentation de presque 6 milliards de dollars US par rapport à 2009. En 2010, il est prévu que l'Afrique reçoive seulement 11 milliards de dollars US de l'augmentation de 25 milliards de dollars promise lors du sommet de Gleneagles.

⁴⁰ Le TUAC appelle les ministres à :

- *Engagements d'APD* : honorer les engagements pris en matière d'OMD et d'APD qui ont été réaffirmés lors du sommet du G-20 de Londres, particulièrement pour l'Afrique sub-saharienne, atteindre l'objectif de dépenser 0,7 pour cent du revenu national brut (RNB), s'assurer qu'une APD supplémentaire est accordée pour le financement des actions liées au climat ; s'assurer que les dépenses liées à l'APD sont transparentes ;
- *Objectifs du Millénaire pour le développement* : développer et publier un plan d'action pour tenir les engagements actuels en amont du sommet de l'ONU sur les OMD (septembre 2010) et prendre de nouveaux engagements ambitieux pour remplacer ceux qui ont été réalisés, ou pour après 2015 ;
- *Services publics* : investir dans des services publics de qualité et s'attaquer à la pénurie mondiale de travailleurs dans les secteurs de l'éducation et de la santé ;
- *Travail décent* : placer le travail décent au cœur de l'aide au développement, soutenir l'émancipation économique des femmes et lutter contre le travail informel non protégé ;
- *Appropriation démocratique* : impliquer la société civile, notamment les syndicats, dans les processus de prise de décision en matière de développement, conformément à la Déclaration de Paris/au Programme d'action d'Accra ;
- *Protection sociale* : réduire la vulnérabilité aux crises en investissant dans la protection sociale, notamment en soutenant la « protection sociale minimale »²⁰ de l'OIT ;

19 APD 2009 : chiffres préliminaires, OCDE, 14 avril 2010.

20 Notamment : un accès universel aux soins médicaux de base, une pension de base universelle pour les per-

- *Commerce* : s'assurer que le programme de Doha pour le développement devient un véritable cycle de négociation sur le développement qui soutienne la création d'emplois décents dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Prendre des mesures pour initier un changement structurel qui ne soit pas un jeu à somme nulle, en rendant possible la conduite du changement d'une manière socialement équitable dans les entreprises, les industries, les régions et les marchés de l'emploi.
- *ONU* : améliorer la coordination avec les organismes de l'ONU et particulièrement le Forum de l'ONU pour la coopération en matière de développement.
- *Comité d'aide au développement (CAD)* : accorder au TUAC le statut d'observateur au CAD, en accord avec les conclusions tirées de l'exercice de réflexion selon lesquelles le CAD devrait accroître l'implication des parties prenantes dans ses travaux.

Élargissement

⁴¹ Concernant l'adhésion à l'OCDE, le TUAC soutient les engagements accrus de l'OCDE envers des pays importants non membres, en vue de leur adhésion. Toutefois, ce processus doit accroître l'efficacité de l'OCDE, et non l'ébranler. Les forces de l'OCDE reposent sur sa capacité à mener une analyse politique basée sur l'expérience, à mettre en place des processus efficaces d'examen par les pairs, à fixer des normes mondiales et à offrir un espace de dialogue pour les entreprises, les travailleurs et la société civile. Ces forces reposent sur la reconnaissance de valeurs communes par ses pays membres. Le Communiqué du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de 1990 reconnaît « *les valeurs fondamentales qui sont communes aux pays de l'OCDE : une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et une économie de marché compétitive* ». Les ministres y ont de nouveau fait référence en 2007 lorsqu'ils ont défini les missions de l'organisation : « *promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et les valeurs démocratiques grâce à des politiques économiques judicieuses et à une bonne gestion des affaires publiques* » et ont « *invité l'organisation à rester fidèle à l'idéal de ses fondateurs et à l'exigence de ses normes* ». Ce sont les fondations d'une économie mondiale plus juste. Il est impératif que ces valeurs soient respectées par tous les pays membres de l'OCDE, actuels comme futurs. L'application de ces valeurs fondamentales et le respect des droits des travailleurs, ainsi que de l'« acquis », doivent être des conditions sine qua non à l'appartenance à l'organisation.

Conclusion

⁴² Les salariés des pays de l'OCDE et du monde entier ont déjà payé le tribut de cette crise en perdant leurs emplois, leur revenu, leurs maisons et leurs économies. À l'heure actuelle, les perspectives ne sont pas plus réjouissantes. Il est à craindre que les travailleurs continuent de payer pour cette crise dans les années à venir, d'abord en tant que salariés devant supporter la totalité du coût de la crise de l'emploi, ensuite en tant que contribuables devant endosser le fardeau de la dette et enfin en tant que citoyens devant subir les conséquences des coupes budgétaires infligées au secteur public par les mesures d'austérité d'après crise. Pendant ce temps, les responsables de la crise briguent un retour aux affaires comme si de rien n'était, ou pire. Cette situation est inacceptable. L'économie

sonnes âgées et les personnes handicapées, un revenu ou une aide minimum pour tous les enfants, et un soutien du revenu des pauvres en âge de travailler et des personnes sans emploi ou travaillant à temps partiel.

de l'après crise doit marquer le début d'une nouvelle ère. Un *nouveau modèle de croissance plus juste, plus soutenable sur le plan environnemental et plus équilibré entre les régions doit prévaloir ; un changement de paradigme économique s'impose à l'Organisation*. Les ministres doivent s'assurer que l'OCDE saisit cette occasion pour donner naissance à un monde plus juste et à une OCDE plus pertinente.



TRADE UNION ADVISORY COMMITTEE
TO THE ORGANISATION FOR ECONOMIC
COOPERATION AND DEVELOPMENT
COMMISSION SYNDICALE CONSULTATIVE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

VERS LA REPRISE : INNOVATION, EMPLOI ET CROISSANCE SAIN

DÉCLARATION DU TUAC AU CONSEIL DE L'OCDE AU
NIVEAU DES MINISTRES ET AU FORUM DE L'OCDE 2010

PARIS, 26-28 MAI 2010

www.tuac.org

